EXTRAIT DES REGISTRES

DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

DU DÉPARTEMENT DE LA DROME.

Cen
FRC
3581

Séance du 18 thermidor an V de la République une et indivisible ; présens LERMY, *président par interim*, DALY, MÉSANGÈRE-CLEYRAC, OLLIVIER, *administrateurs*, CURNIER, *commissaire du Directoire exécutif, et* VEYRE, *secrétaire général.*

LES membres de l'administration centrale, réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, depuis le 15 de ce mois au matin, avec les Commissaires et Suppléans qu'ils se sont adjoints par leurs arrêtés des 27 et 29 messidor dernier, en exécution de l'article V de la loi du 5 du même mois, relative aux transactions passées entre particuliers, pendant la durée de la dépréciation du papier-monnaie, pour la formation du tableau des valeurs successives de ce papier, à compter du premier janvier 1791, jusqu'au 13 thermidor an IV inclusivement, ainsi qu'il est disposé par les articles II et III de la susdite loi.

NOMS DES COMMISSAIRES-ADJOINTS convoqués par lettre du 27 messidor an V.

Présens les Citoyens,

DOCHIER, homme de loi à Romans,
CHABERT, négotiant à Romans,

LOBERIE-SAINT-GERMAIN père, à Valence,
SIBEUD, juge au tribunal civil, à Valence,
PEY, notaire à Montoison,
ATHENOR, juge de paix du canton d'Aoste,
BABOIN, propriétaire à Saint-Romain-d'Albon,
GRANGIER, notaire à Sainte-Croix,
JOURDAN pére, négotiant à Tain,
ARCHINARD, négotiant à Crest.

Absens les Citoyens,

CONSTANTIN, négotiant à Valence,
BLANCARD, propriétaire à Loriol,
LAGIER-LA-CONDAMINE, à Dye,
FREYCINET, négotiant à Montelimar,
MORIN fils aîné, négotiant à Dieu-le-fit,
JACOMIN père, notaire à Nyons,
ROUSSILLAC, propriétaire à Nyons,
MASSOT, négotiant à Saint Nazaire, canton d'Hostun,
ROUVIÈRE, propriétaire à Pierrelatte,
SALAMON neveu, négotiant à Grignan,
MORAND fils, propriétaire à Dye.

NOMS DES SUPPLÉANS

Que l'absence de onze Commissaires a forcé d'appeler, par lettre de convocation du 15 du présent mois de thermidor.

Présens les Citoyens,

CHABERT, notaire à Valence,
TISSON, propriétaire à Valence,
ROCHE père, négotiant à Valence,

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

COUTURIER, inspecteur de l'enregistrement à Valence,
PERRIER, défenseur officieux à Valence.

Absens les Citoyens,

ROBIN, directeur de l'enregistrement à Valence,
FAURE, propriétaire à la forêt, à Valence.

Après avoir ouï le commissaire du directoire exécutif,

Ont procédé contradictoirement à la formation du tableau de dépréciation du papier-monnaie, qu'ils arrêtent et proclament ainsi qu'il suit :

COURS des ASSIGNATS depuis le 1.er janvier

POUR CENT FRANCS,

ANNÉES.	Janvier.	Fevrier.	Mars.	Avril.	Mai.
1791.	96#	96	95	94	94
1792.	77	74	72	71	70
1793.	58	58	57	55	55
1794.	45	45	40	40	38
1795.	23	22	18 jusqu'au 20 mars, inclusivement.		

AN

CENT livres Assignats ne représentoient

ÉPOQUES.	Germinal.	Floréal.	Prairial.
	l. s. d.		
Première décade.	15 » »	11 10 »	7 » »
Seconde décade.	14 » »	9 10 »	6 10 »
Troisième décade.	14 » »	8 » »	5 » »

791, *jusqu'au* 30 *ventôse an IV, inclusivement.*

EN ASSIGNATS,

Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.
94	93	88	88	88	84	80
70	70	70	72	72	74	73
42	34	34	34	34	42	52
34	35	34	32	31	30	30

III.

en numéraire que, ... SAVOIR:

Messidor.	Thermidor.	Fructidor.	6 jours complém.
4 10 »	3 15 »	3 » »	2 ℔ 10 ʃ »
4 10 »	3 15 »	3 » »	le chacun.
4 » »	3 10 »	2 10 »	

A

Cent livres Assignats ne représentoie

ÉPOQUES.	Vendém.re	Brumaire.	Frimaire.
	l. s. d.		
Première décade.	2 10 »	1 15 »	1 10 »
Seconde décade.	2 10 »	1 15 »	1 5 »
Troisième décade.	2 » »	1 15 »	1 5 »

COURS des MANDATS, depuis le premi
inclusivement. (Article III d

Cent livres Mandats ne représentoien

ÉPOQUES.	Germinal.
	l. s. d.
Cinq premiers jours de la première décade.	25 » »
Cinq derniers jours de la première décade.	25 » »
Cinq premiers jours de la seconde décade.	24 » »
Cinq derniers jours de la seconde décade.	24 » »
Cinq premiers jours de la troisième décade.	24 » »
Cinq derniers jours de la troisième décade.	24 » »

V.

n numéraire que , ... SAVOIR :

Nivôse.	Pluviôse.	Ventôse.	OBSERVATIONS.
I » »	» I5 »	» IO »	*Ici commencent les Mandats ; voy. le Tableau suivant.*
I » »	» I5 »	» IO »	
I » »	» I5 »	» IO »	

erminal an IV, jusqu'au 13 *thermidor suivant,*
a loi du 5 messidor an V.)

n numéraire que , ... SAVOIR :

Floréal.	Prairial.	Messidor.	Thermidor.
22 » »	I5 » »	9 » »	6 » »
20 » »	IO » »	9 » »	5 IO »
I8 » »	9 » »	9 » »	5 » »
I8 » »	8 » »	8 IO »	» » »
I8 » »	II » »	8 IO »	» » »
I8 » »	II » »	7 » »	» » »

Lesdites dépréciations combinées avec le tableau annexé à la loi du 5 messidor dernier, et avec les notes et renseignemens du terme moyen des valeurs d'opinion qui ont eu cours dans les divers points de ce département, aux époques correspondantes avec ledit tableau.

Les cours établis au présent tableau de dépréciation seront suivis dans toute l'étendue du département. Ce tableau sera imprimé au nombre de mille exemplaires en placards, et de pareil nombre *in* 8.°; adressé aux tribunaux et au directoire exécutif, conformément à l'art. V de la loi précitée; et encore aux municipalités de cantons, pour être par elles transmis aux communes de leur arrondissement, à l'effet d'y être publié et affiché. Ainsi signés; *Dochier, Chabert, Loberie-Saint-Germain, Sibeud, Pey, Athenor, Baboin, Grangier, Jourdan, Archinard*, commissaires; *Chabert, Tisson, Roche, Couturier, Perrier*, commissaires-suppléans; *Lermy*, président par interim; *Daly, Ollivier, Mésangère-Cleyrac*, administrateurs; *Curnier*, commissaire du directoire exécutif; *Veyre*, secrétaire général.

COLLATIONNÉ,

VEYRE, *secrétaire-général.*

A VALENCE, chez BÉNISTANT, Imprimeur du Dép.